

SEANCE DE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 25 JUIN 2021
PROCES-VERBAL NO 39

Page 309

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 à la salle polyvalente.

M. Hubert Vermot ouvre la séance à 20 h 03 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité ainsi que les nouveaux élus présents. Il salue la presse en la personne de M. Greco pour La Région. Il remercie le personnel communal pour la mise en place de la salle.

Il donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Excusés : Mesdames Bottarini Ariane, Delarze Lucy, Doudiet Anne, Miranda Graziella,
Omenetto Myriam
Messieurs Aubert Christian, Beutler Philippe, Liechti Nicolas, Marinelli Soprano,
Rebeaud Pascal

Absents : Messieurs Bornet Gaël, Vigier Pierre

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de votants : 37

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

La parole est donnée à l'assemblée au sujet de l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

a. Procès-verbal de la séance de conseil communal du 26 avril 2021

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Communications du président

Adresse mail du conseil communal : dès le 1^{er} juillet 2021, l'adresse mail de la secrétaire du conseil sera : conseil@yvonand.ch.

Dates des prochaines séances de conseil communal : le 11 juin, Mme Héritier vous a envoyé un message avec les dates des conseils jusqu'en juin 2022. Merci de contrôler que ce mail vous soit bien parvenu.

Elections communales 2021 : le bureau électoral cantonal adresse un message de remerciements aux collaboratrices, collaborateurs des greffes, aux contrôles des habitants, ainsi qu'aux membres des bureaux électoraux communaux pour leur travail durant ces élections.

Votations fédérales du 13 juin 2021 : sur les 5 objets, les suffrages d'Yvonand correspondent à ceux de la Suisse. La participation était d'environ 64%.

Prix du Mérite : un point du règlement a changé, la commission comprend maintenant un suppléant pour chaque groupe politique. Merci aux porte-paroles de prévoir un suppléant pour la séance du 30 août.

Assermentation des membres du conseil communal absents le 1 juin : ils seront assermentés lors de la prochaine séance, le 30 août 2021.

Indemnités : j'ai proposé au boursier que toutes les personnes qui quittent le conseil à la fin de cette législature touchent rapidement leurs indemnités. Les versements se feront dans le courant du mois de juillet. Pour tous les autres, les versements seront effectués, comme d'habitude, à la fin de l'année civile.

Certificats : après concertation avec Mme Sutterlet, les conseillères et conseillers qui désirent un certificat pour les années passées au sein du conseil, devront dorénavant en informer la secrétaire du conseil en précisant évidemment leur nom, prénom et surtout l'année du début de leur mandat de conseiller communal.

Repas de fin de législature : j'ai proposé que l'on repousse ce repas à l'automne et, en accord avec la municipalité, il a été décidé qu'il aurait lieu le vendredi 10 septembre. Les détails suivront.

Je me permettrai de reprendre la parole dans les divers, pour le « mot du président ».

c. Lettres et pétitions éventuelles

Pas de communication sous ce point.

d. Communications de la Municipalité

M. Gabriel David

Je rappelle aux groupes qu'ils doivent communiquer les noms de leurs membres à la commission de transition énergétique. J'ai reçu les noms pour le PLR, il me manque les membres pour l'UDC et le PS.

M. Viktor Zeiter

En ce qui concerne l'UDC, ces noms ont été transmis au greffe.

M. Romano Dalla Piazza

J'ai le plaisir de vous présenter, ce soir, notre déléguée Agenda 2030 qui va vous présenter un bilan des actions menées ces 5 dernières années ainsi que quelques projets en vue pour la prochaine législature. Je dois préciser que ces projets n'ont pas été validés par la municipalité. Ils feront l'objet de discussions au sein de cette dernière avant d'être mis en œuvre. Il nous semblait opportun de laisser une certaine marge de liberté d'information à notre déléguée, Mme Suzanne Laufer.

Mme Suzanne Laufer

Présentation.

Au terme de sa présentation, Mme Laufer précise aux conseillers qu'elle est à leur disposition pour répondre à d'éventuelles questions en dehors de cette séance.

M. Guy-Daniel Beney

Trois points concernant la police.

Etat des mesures stationnement et circulation 2021. : je rappelle que la parution a été faite via la DGMR en 2021. Courant mai, trois recours ont été déposés. Les mesures de cette parution 2021 sont touchées, soit : le stationnement dans la zone village et la modification sur 100 m du sens unique du côté est de l'Avenue des Pins. Le stationnement au village a été masqué, il n'y a plus de réglementation de stationnement au sein du village depuis le 12 mai. La portion du sens unique de l'Avenue des Pins, qui avait été annulée, a été remise en fonction. Entre temps, un des recours a été retiré, il en reste deux avec effets suspensifs ordonnés par le tribunal. Nous attendons la position du tribunal. La commission stationnement et mobilité est informée de cette situation.

Mesures prévues à la Rue du Lac et ses alentours : chaque fois que nous mettons une mesure en place, cela se répercute sur les zones périphériques. La mesure Goncerut, qui existe depuis 2020 et qui a été reconduite pour 2021, régleme le stationnement. La municipalité a été attentive à éviter les répercussions par du stationnement sauvage dans les rues adjacentes. Nous avons fait une parution, toujours via la DGMR dans la FAO, du 18 mai au 18 juin. Elle comprend deux mesures principales, la première étant un stationnement interdit hors cases officielles dans tout le secteur compris entre la Grand'Rue et le chemin des Collons, soit toute la partie nord de la Grand'Rue depuis le pont de la Menthue jusqu'à la rue de l'Industrie. Cela concerne les rues suivantes, liste

non exhaustive : Ancien-Collège, Pêcheurs, Lac, Collons, Vieux-Port, Rosiers, Gare, Marais, Scierie et Industrie. Ce stationnement interdit hors case permet d'éviter que ceux qui ne veulent pas payer le stationnement se parquent sur les banquettes. Si le stationnement est interdit hors case, il faut qu'il y ait des cases. La deuxième mesure parue dans cette période concerne la création d'environ 15 places de parc en chicane sur la Rue du Lac. Les buts sont de limiter le stationnement et de le réglementer, il s'agira de stationnement limité à 3 heures maximum, 7 jours sur 7. Le fait que ces places soient en quinconce sécurisera également la Rue du Lac en ce qui concerne la vitesse. A ce jour, la municipalité n'a reçu aucun recours et ne sait pas si des recours ont été déposés auprès du tribunal.

Service de sécurité publique : vous avez été informés de l'engagement d'un ASP supplémentaire entré en fonction au 15 mars 2021. Très vite, nous nous sommes aperçus que la personne ne répondait pas à nos attentes. La municipalité a préféré ne pas prolonger son engagement durant la période d'essai. Nous avons cessé notre collaboration avec cette personne au 17 mai. Un nouveau recrutement sera effectué cet automne. Entre temps, afin de pouvoir gérer les mesures de stationnement, la municipalité a sélectionné deux auxiliaires, des garde-parcs, qui feront au total environ 100 heures par mois. Leur tâche est consacrée à la gestion du stationnement uniquement sous la responsabilité de notre ASP.

Urbanisme :

Plan Directeur Communal (PDCom) et Plan d'Affectation Communal (PACom) : la municipalité a travaillé sur ces planifications et les thèmes nous ont été présentés par nos mandataires. La municipalité en a traité quelques-uns, les derniers seront traités courant juillet. A ce jour, 19 séances ont concerné le PDCom et le PACom. La finalisation du projet devrait suivre cet automne en vue de le présenter, d'une part aux services cantonaux et d'autre part aux groupes thématiques qui avaient été créés en juin 2019. Les membres de la commission ad hoc du préavis avaient aussi siégé, les membres réélus pour la prochaine législature seront également informés.

Plan d'Affectation (PA) des Plages: la municipalité a travaillé sur cette étude, une séance avec les services cantonaux a eu lieu le 28 avril. Le relevé des lisières de la zone forêt a été réalisé récemment. Les propriétaires concernés par cette zone forêt ont été contactés. Les différentes affectations de chaque parcelle vont être étudiées en collaboration avec les propriétaires et avec les services cantonaux, en vue du dépôt d'un dossier préalable.

Mme Emmanuelle Bigot

Mme Sansonnens est venue compléter l'équipe de conciergerie depuis début juin. Elle est encore dans sa période d'essai et semble répondre en tout point à nos attentes.

Ordre du jour

- 1. Préavis 2021/04 Demande de crédit pour la réalisation d'un quai voyageurs pour les transports régionaux par bus à la gare d'Yvonand.
Rapport de la commission des finances.**

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteuse Mme Christiane Brügger

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée nous passons au vote du préavis 2021/04 dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la Municipalité à financer la construction d'un quai voyageurs pour les transports régionaux par bus, par un montant forfaitaire fixé à un maximum CHF 115'185. -TTC.
2. De financer ces travaux par les liquidités courantes.
3. D'amortir le montant de CHF 115'185.-, sur 30 ans, compte 9143.14 (Routes communales à amortir).
4. D'imputer le compte d'exploitation 430.3312.1 (amortissement obligatoire) de CHF 3'839.50 par année, pendant 30 ans.

Le préavis 2021/04 est accepté à l'unanimité.

2. Préavis 2021/06 Réaménagement des surfaces administratives de la Commune d'Yvonand.

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Louis Messerli

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Viktor Zeiter

Cette commission propose d'amender les points 5 a et b des conclusions de la manière suivante :

5. d'amortir ces investissements comme suit :

- a) Fr 96'930.00 par le compte n° 3540.3312 (amortissement obligatoire) et de prélever le montant correspondant du compte n° 9281.11 (fonds de rénovation des bâtiments communaux)
- b) d'imputer le compte no 110.3313 (amortissement obligatoire) de Fr. 17'770.50 par année, pendant 3 ans, la première fois au budget en 2022.

et d'accepter le préavis tel qu'amendé.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée nous passons au vote du préavis 2021/06 tel qu'amendé et dont les conclusions sont :

1. d'autoriser la municipalité à entreprendre le réaménagement des surfaces administratives de la Commune d'Yvonand ;
2. d'accorder le crédit nécessaire de Fr. 150'241.50 (TTC) ;
3. de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. d'imputer le coût des travaux au bilan dans les comptes suivants :
 - a) Fr. 96'930.00, compte n° 9143.11 - Bâtiment administratif (à amortir)
 - b) Fr. 53'311.50, compte n° 9146.01 - Mobilier (à amortir)
5. d'amortir ces investissements comme suit :
 - a) Fr 96'930.00 par le compte n° 3540.3312 (amortissement obligatoire) et de prélever le montant correspondant du compte n° 9281.11 (fonds de rénovation des bâtiments communaux)
 - b) d'imputer le compte no 110.3313 (amortissement obligatoire) de Fr. 17'770.50 par année, pendant 3 ans, la première fois au budget en 2022.

Le préavis 2021/06 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis 2021/07 Abaissement de l'éclairage public en LED pour lutter contre la pollution lumineuse
Dépôt du préavis.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant.

4. Préavis 2021/08 Rapport de gestion 2020.
Dépôt du préavis et rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, nous passons au vote du préavis 2021/08 dont les conclusions sont :

De donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

Le préavis 2021/08 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis 2021/09 Rapport financier 2020.
Dépôt du préavis et rapport de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances: Rapporteur M. Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Moser

Je souhaite vous donner une réponse quant à la non-transmission du rapport des finances. Les informations ont été transmises aux conseillers communaux pour la nouvelle législature et non à ceux de la législature en cours. La secrétaire municipale vous présente ses excuses.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote du préavis 2021/09, dont les conclusions sont :

1. d'adopter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2020.

OUI - 35 NON - 0 ABST - 2

Le préavis 2021/09 est accepté à la majorité.

6. Préavis 2021/10 Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.
Dépôt du préavis et rapports de la commission ad hoc et des finances.

M. Alexandre Lecourtier

Nous déposons le préavis ce soir et nous vous demandons de le voter dans la foulée. Ce n'est pas habituel, en voici les raisons. Ce processus de modification des statuts a été établi il y a quelques années. Il prend du temps. Le comité directeur a souhaité que les membres des conseils respectifs qui ont suivi le développement puissent voter, plutôt que les membres des conseils fraîchement élus. La commission ad hoc, qui avait été convoquée pour préavisier sur les statuts et y apporter un certain nombre de modifications si nécessaire, a été à nouveau convoquée, de même que la commission des finances. Je vous invite à voter sereinement pour ce préavis qui est d'importance pour notre SDIS. Je vous en rappelle les principes fondamentaux : introduire la police du feu dans les nouveaux buts et surtout intégrer les jeunes sapeurs-pompiers pour que cette institution puisse perdurer.

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Isidro Calvet

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances: Rapporteur M. Sylvain Coigny

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte, la parole n'étant plus demandée, nous passons au vote du préavis 2021/10 dont les conclusions sont :

1. les statuts de l'Association de prévention et de défense incendie et secours régionale du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 22 avril 2021.
2. la modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

OUI - 36 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2021/10 est accepté à la majorité.

**7. Préavis 2021/11 Demande de crédit pour le remplacement du camion à pont basculant et d'une camionnette électrique (45 km/h).
Dépôt de préavis.**

M. Romano Dalla Piazza

Il s'agit d'un sujet sensible. La camionnette Ford a été mise en service il y a plus de 16 ans. Elle a été tirée jusqu'au bout. Ce véhicule doit passer une expertise le 1^{er} juillet, il est plus que vraisemblable qu'il n'aura plus d'autorisation de circuler. Nous aurons peut-être la possibilité d'apporter quelques adaptations de sécurité. Les coûts pour prolonger la durée de vie de ce véhicule s'élèveraient à environ CHF 6'000.--, il est donc indispensable de le changer. Vu que nous devons passer devant le conseil pour cet achat et attendre le vote du préavis en août, il sera éventuellement nécessaire de louer un véhicule de remplacement avant que le nouveau soit disponible.

En ce qui concerne le second véhicule. Nous vous proposons un véhicule électrique. Certes, il est cher et je souhaite vous expliquer notre choix. Fin 2014, nous avons eu l'opportunité d'acheter, sur le budget ordinaire, un véhicule d'occasion de marque Goupil, de génération G3. Il a été utilisé, entre autres, par la voirie pour le ramassage des poubelles publiques. Il a une charge utile de 500 kg, une vitesse de 40 km/h. Durant ces six ans, ce véhicule a parcouru 4'800 km/année. Le prix de celui que nous vous proposons est de CHF 50'000.--. Des véhicules traditionnels ayant la même fonction coûtent CHF 25'000. -- de moins, soit 2 fois moins cher. Sur la base de l'utilisation actuelle, l'achat d'un véhicule électrique représente une économie en frais de carburant s'élevant à 5'232 litres ou 10 tonnes de CO₂. A mon sens, il est du devoir des collectivités publiques de donner des signaux forts de leur volonté de s'engager dans le développement durable.

M. Viktor Zeiter

Pourquoi a-t-on attendu le mois de juin pour déposer le préavis alors que l'expertise de la camionnette est prévue au mois de juillet ?

En ce qui concerne le véhicule électrique, est-il envisageable de changer la batterie de l'ancien véhicule ?

M. Dalla Piazza

La batterie au plomb du véhicule que nous avons acheté d'occasion a été correctement utilisée, elle avait bénéficié d'une garantie. Nous n'avons jamais eu de problème avec la batterie de ce véhicule. L'objectif du renouvellement est de se remettre au goût du jour sur les nouvelles technologies de batteries, de récupérer un semblant de remise sur l'ancien véhicule. Les ennuis que nous rencontrons avec ce dernier sont liés à la mécanique, les prix d'entretien augmentant, nous estimons qu'il est temps de le changer.

Pour votre première question. C'est une erreur de planification. Nous avons un peu trop temporisé. J'avais proposé de procéder à un achat sur le budget ordinaire en présentant une demande de dépassement de crédit. Nous n'avons, à raison, pas retenu cette solution.

M. Anthony Marzolini

Pourquoi ne pas passer à une flotte de véhicules 100% électriques ?

M. Romano Dalla Piazza

Dans son parc, la voirie a besoin de certains véhicules de force. La technologie des véhicules électriques n'est pas en mesure de répondre à ce besoin. Nous constatons que des véhicules du type de ceux que nous vous proposons sont utilisés par d'autres voiries. Plus il y aura de demandes pour ce type de véhicules électriques, plus les prix reculeront.

M. Bernard Krieger

En ce qui concerne la camionnette, vous allez louer un véhicule de remplacement ? Le permis de circulation ne pourrait-il pas être prolongé ?

M. Romano Dalla Piazza

Nous avons déjà repoussé cette expertise une fois. Nous allons tenter de le faire à nouveau. Il y aurait peut-être la possibilité de faire quelques réparations pour assurer la sécurité. Mais en principe, nous devrions annoncer l'achat du nouveau véhicule et ce ne sera possible qu'après votre vote.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

**8. Préavis 2021/12 Demande Rue de la Mauguettaz - Demande de crédit pour la création d'un nouveau trottoir et de trois ouvrages de modération de trafic.
Dépôt du préavis.**

La discussion est ouverte.

M. Romano Dalla Piazza

Avez-vous reçu les plans en format .pdf ?

L'assemblée confirme.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

**9. Préavis 2021/13 Compléments de charges sur les comptes : 470.3147.2 « Entretien des cours d'eau » et 470.3147.3 « Entretien des berges de la Menthue ».
Dépôt du préavis.**

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant.

10. Interventions individuelles

M. Hanspeter Tschäni

J'ai deux questions pour la municipalité. Avons-nous des nouvelles en ce qui concerne le village des pêcheurs et le refuge du Lac ? Je n'ai personnellement pas eu d'informations depuis un certain temps.

En lisant le rapport de gestion, que j'ai beaucoup apprécié, je me suis rendu compte que c'était la première fois en une année que nous recevions des informations du dicastère 7 qui traite des affaires sociales et des écoles. Je ne trouve pas satisfaisant de ne pas avoir d'informations sur ces sujets importants qui devraient nous préoccuper car les montants relatifs à ces secteurs sont importants. Il y a certainement eu des événements qui nous auraient intéressés. Si nous recevons des informations de la municipalité, ce n'est pas uniquement pour satisfaire notre curiosité, cela nous est nécessaire en tant que conseillers communaux. En tant que tels, nous avons des droits et des obligations. A savoir, nous pouvons poser des questions, déposer des motions, des postulats. Pour ce faire, nous avons besoin d'informations. Si elles ne viennent pas de la municipalité, où devons-nous les chercher ? Ma question à la municipalité est la suivante : y a-

t-il des raisons, que j'ignore, pour lesquelles nous n'avons pas reçu d'informations sur le dicastère 7 durant une année ? La municipalité a-t-elle l'intention de fournir au conseil communal des informations régulières durant la prochaine législature ? Je tiens à ajouter que cela n'a rien à voir avec la qualité du travail qui est fait dans ce dicastère. Ce point a été examiné et rapporté par la commission de gestion. Ma remarque porte bien sur la communication.

M. Philippe Moser

En ce qui concerne le village des pêcheurs, nous avons rencontré, cette semaine, la commission fédérale pour la protection de la nature et des sites. Elle s'est déplacée à Yvonand sur les sites du refuge et du village des pêcheurs. Nous avons pu la rencontrer parce que le canton a bien voulu nous inviter. Nous n'aurions pas pu solliciter un entretien commune-commission sans que le canton donne son accord. Le secrétaire ainsi que deux membres de cette commission ont fait le déplacement et nous avons pu nous entretenir avec eux. La discussion s'est bien passée, nous avons pu exposer le ressenti de la municipalité, du conseil communal et des citoyens. Cette commission doit rendre un rapport, ils ont accepté d'attendre l'analyse patrimoniale que nous souhaitons leur faire parvenir et ils nous ont donné un délai jusqu'à mi-août pour produire ce document. Il nous a, quand-même, été précisé qu'ils allaient commencer à travailler, l'aspect prioritaire pour cette commission étant la loi, les ordonnances, les règlements. Le secrétaire nous a également précisé que la commission ne prend pas de décision, elle rend un rapport. C'est le canton qui décide.

En ce qui concerne les informations sur le dicastère 7, il faut préciser que c'est un dicastère pour lequel beaucoup de choses sont régionalisées. Vous ne pouvez pas demander à un membre d'un comité directeur de vous parler comme un membre de la municipalité d'Yvonand. Cela limite un peu la communication au niveau des dossiers en cours. Nous allons tenter d'améliorer cela et de vous donner un maximum de renseignements au cours de la prochaine législature.

Mme Zoé Gander

Je reviens sur le préavis 2021/06, accepté ce soir. Après la séance de la commission ad hoc dont Mme Omenetto et moi-même faisons partie, nous avons eu une discussion informelle avec Mme Bigot durant laquelle nous avons réfléchi au recyclage de l'ancien mobilier. Nous avons pu constater, durant la visite, que ce mobilier n'est effectivement plus actuel mais qu'il est en parfait état et qu'un recyclage est envisageable. Nous demandons à la municipalité qu'il soit recyclé, soit sous la forme d'un vide grenier offert aux habitants de la commune, ou offert à une institution.

M. Louis Messerli

Je vous encourage à faire le chemin d'accès au quai de la gare. Si la vie sociale revient, la cohabitation entre les places de tournage, l'accès au centre agricole et aux parkings sera impossible à certaines dates.

M. Romano Dalla Piazza

Merci pour votre remarque pertinente. Oui, en effet, la rampe d'accès à usage privé est en projet. L'objectif est d'être raccord afin de bénéficier de toutes les chances de réaliser ces travaux en synergie avec les travaux de réfection de la gare. Ces derniers avancent, la procédure de mise à l'enquête est en cours, il n'y a pas d'opposition pour le moment à ma connaissance. On verra, en fonction de l'usage, quelles difficultés cela engendrera. Je pense, comme vous, qu'il y en aura. Il faudra alors planifier la réalisation de la rampe d'accès prévue, pré-validée et figurant dans le projet de convention de gare que nous venons de recevoir.

M. Florian Breguet

Nous avons tous vu les intempéries de ces derniers jours déferler sur la Suisse romande. Sommes-nous, à Yvonand, assez bien préparés pour que les lits de la Menthue ou des ruisseaux

ne débordent pas et ne génèrent pas les dégâts et les images que nous avons pu voir, par exemple à Cressier ?

M. Alexandre Lecourtier

Mardi soir, les pompiers ont été engagés de 19h jusqu'à 2h. Jusqu'à 60 personnes ont été mobilisées sur le territoire communal pour pouvoir intervenir et pallier aux 18 alarmes arrivées à la centrale d'engagement. Nous disposons des installations et des équipements nécessaires. J'aimerais pouvoir répondre oui à votre question, mais je crois que mardi soir nous a prouvé le contraire. Nous essayons d'anticiper au maximum sur ce type d'événements. Mais c'est de plus en plus difficile. Nous avons deux projets en cours, celui de la Mauguettaz ainsi qu'un projet, dont je n'ai pas encore parlé à mes collègues, qui serait de lancer une étude sur le ruisseau de la Golaz qui traverse le village pour une bonne part en souterrain et qui nous a donné maille à partir mardi soir.

M. Bernard Krieger

J'ai constaté samedi que des privés avaient organisé un match de football sauvage sur le terrain de foot. Ils ont utilisé des infrastructures appartenant au FC. Mais lorsque les équipes sont arrivées pour s'échauffer, ces personnes ont eu de la peine à se retirer. Je me pose la question suivante : y a-t-il un règlement quant à l'utilisation de ce terrain ?

M. Gabriel David

Je voudrais apporter un commentaire sur les pluies diluviennes. Le système de canalisations ne peut pas absorber des pluies comme celles de mardi soir, c'est impossible. Sous la route de Rovray, il y avait environ 40 cm de sable dans les tuyaux de 80 cm. Nous devons les curer entièrement. Ces pluies sont exceptionnelles, le problème est que de tels événements sont de plus en plus fréquents. Nous ne pouvons pas changer tous les tuyaux. Nous allons devoir nous habituer. Nous devons entretenir notre réseau, curer nos canalisations.

M. Romano Dalla Piazza

En réponse à M. Krieger, le terrain de foot est une surface publique, dans le cadre d'une zone d'utilité publique. A ma connaissance il n'y a pas de réglementation qui empêche l'utilisation de ces surfaces publiques mises à disposition du FC Yvonand. Elles sont entretenues à grand frais par la commune et utilisées en partie par le collège. C'est la première fois que j'entends parler de cette question d'usage. Il faut que l'on y réfléchisse. Nous protégerons nos futures infrastructures en conséquence et assurerons une réglementation qui permettra de les utiliser correctement.

M. Hubert Vermot

Le Mot du Président

Je vais faire un petit retour sur cette dernière année. Lorsqu'on m'a proposé le mandat de Vice-Président, je ne m'étais pas imaginé ce qui m'attendait, je ne suis pas certain que j'aurais accepté si j'avais su. Mais franchement je ne regrette pas. Cela m'a permis de faire mieux connaissance avec, notamment, les membres de la municipalité, une partie d'entre vous, les conseillers et conseillères et cela m'a obligé à me plonger un peu plus souvent dans le classeur bleu du conseil communal.

Je m'étais fixé trois objectifs :

- la remise à jour des indemnités du conseil communal
- la recherche de la personne qui remplacerait la secrétaire, après coup idem pour la secrétaire suppléante
- la finalisation du prix du mérite

En ce qui concerne les indemnités, je dois avouer que je n'ai pas eu beaucoup à faire vu que le conseiller Charles Wernuss s'est engagé et a fait tout le boulot. Merci Charles !

Repourvoir le poste de secrétaire a été un peu moins évident, mais avec Mme Dalla Piazza et Mme Bachmann, je suis sûr que nous avons trouvé les bonnes personnes. Encore merci à Mme Pauline Héritier et M. Antoine Michel d'avoir accepté cette mission.

Pour le prix du mérite, en ce qui concerne le candidat en l'occurrence une candidate, le choix a été très rapide. Pour ce qui est de la sculpture, le choix n'a pas été plus compliqué. L'endroit où elle serait installée a été un peu plus complexe à définir.

Un point qui me tenait également à cœur était le déplacement du bureau de vote dans le bâtiment de l'administration communale. C'est en ordre avec le préfet et cela devrait être fait pour le mois de septembre.

Vous pouvez vous imaginer que je n'ai pas été trop sollicité par les manifestations organisées durant mon mandat ! Et comme certains ont l'habitude de me le rappeler, j'ai même loupé le discours du 1^{er} août !

Trois dames quittent le bureau, deux d'entre elles quittent également le conseil, c'est pourquoi je me permets de leur remettre ces attentions en guise de remerciements.

Tout d'abord Mme Christiane Brügger. Applaudissements.

Mme Bernadette Steiner. Applaudissements.

Et Mme Nicole Bachmann. Applaudissements.

Je demanderai à Monsieur le Syndic de transmettre mes remerciements à Mme Carolane Sutterlet pour sa disponibilité, son efficacité et sa gentillesse. Reprendre le job de Mme Potterat est un sacré challenge !

Je remercie toutes les personnes qui m'ont fait confiance, je vous assure que j'ai tenté de faire au mieux. Je transmets les clefs à la Présidente et je lui souhaite tout de bon pour la suite. Applaudissements.

M. Philippe Moser

Le Mot du Syndic.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues de la Municipalité

Arrivé au terme de cette législature 2016-2021, je tiens ici à vous adresser quelques mots. Rassurez-vous, je resterai bref et je ne vous ferai pas crouler sous une avalanche de chiffres.

5 ans déjà ! La vie va si vite ! Environ 93 préavis déposés devant votre honorable Conseil, préavis que vous avez discutés, analysés, amendés parfois, mais surtout acceptés pour la très grande majorité des objets. J'y vois le signe d'une grande confiance de votre part et je vous en suis infiniment reconnaissant. Une municipalité sans un conseil communal qui la soutient n'est rien et ne peut pas faire le travail pour lequel elle s'est engagée. Vous nous avez non seulement soutenu, mais vous avez aussi apporté vos conseils, vos remarques, vos « coups de gueule » et ceci toujours dans un esprit constructif. Notre collaboration a été efficace et je suis certain qu'elle le restera dans le cadre de la prochaine législature.

5 ans déjà ! Et beaucoup de changements dans cette commune. Même si parfois il semble que les choses avancent lentement, ce qui est presque obligé dans une administration publique qui doit jongler avec un grand nombre de niveaux décisionnels, nous avons pu faire avancer et aussi clôturer un bon nombre de dossiers.

Soyez ici, Mesdames et Messieurs les Conseillers, tous remerciés très sincèrement pour votre engagement et pour votre travail au service de ce village, et particulièrement ceux et celles d'entre vous pour qui c'est aujourd'hui la dernière séance.

J'adresse aussi un merci particulier au personnel de la commune, sur qui nous pouvons compter tous les jours et sans qui cette commune aurait bien de la peine à fonctionner. Ces derniers mois ont été difficiles à gérer, COVID oblige, et nous pouvons leur adresser un grand bravo pour leur engagement sans faille durant cette période si particulière. Les dernières annonces de la Confédération laissent augurer d'un prochain retour à la normale et c'est tant mieux. Tout le monde en a besoin et j'espère qu'aucune mauvaise surprise ne viendra ternir cette sortie de crise.

Je n'oublie évidemment pas mes collègues Municipaux, à qui j'adresse mes remerciements bien sûr, mais aussi ma gratitude pour l'immense travail accompli durant cette législature. J'ai le privilège de pouvoir compter sur une équipe soudée, performante et qui ne baisse jamais les bras. Pour un Syndic, c'est un privilège qui n'a pas de prix.

Et puis il y a toi, chère Emmanuelle, qui quittera la Municipalité au terme de cette législature. Nous avons eu l'occasion, lors de notre voyage de Muni, qui s'est, cette année, résumé à un souper au refuge du Lac, merci COVID, de te dire au revoir en petit comité et de te fleurir.

Je veux ici t'adresser officiellement les remerciements des autorités de cette commune pour le grand travail que tu as accompli dans le cadre de ton mandat. A la tête du dicastère des bâtiments, tu t'es investie sans compter. Les dossiers qui t'ont été confiés étaient très complexes, la seule évocation de la salle de gym triple parle d'elle-même.

Personnellement, j'ai beaucoup apprécié de travailler avec toi et ton côté un peu « frondeuse » me manquera. Tu es quelqu'un sur qui on peut compter, rigoureuse dans la gestion de ses dossiers. Nos discussions ont parfois été vives mais tu as su, comme nous tous, te rallier aux choix de notre collège et participer pleinement à notre action commune. C'est une qualité indéniable.

La commune d'Yvonand te doit beaucoup et elle t'en est reconnaissante. Nous te souhaitons plein succès pour la suite. Applaudissements.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de bonnes vacances. Nous nous réjouissons de vous retrouver à la rentrée pour démarrer, en compagnie des nouveaux élus, une législature qui, nous l'espérons, sera aussi sereine et collaborative que celle qui se termine. Applaudissements.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

Absents : les mêmes.

Il est presque 22 h. La séance est levée. Je vous remercie de votre participation et je vous donne rendez-vous pour le prochain conseil, probablement à nouveau au collège, le 30 août 2021. Je vous souhaite une bonne soirée, une bonne santé et de bonnes vacances.

Vu la situation actuelle, la fête du 1^{er} août aura lieu.

La Présidente

Pascale Dalla Piazza



La Secrétaire

Nicole Bachmann
p.o. Pauline Héritier